



# LES CONVENTIONS EDUCATION PRIORITAIRE (CEP)

## Cinq années d'une action pionnière

### Bref rappel de la procédure et chiffres clés

Il revient aux acteurs de l'enseignement supérieur de faciliter les liens, de renforcer la mobilité, d'établir des passerelles là où le cloisonnement n'a aucune légitimité intellectuelle et de donner un contenu à l'intégration.

Alors que les grands établissements sélectifs français constatent le manque d'ouverture sociale et culturelle de leur recrutement, les lycées relevant d'une politique du Ministère de la Ville se déclarent quasi impuissants à mobiliser leurs élèves pourtant talentueux mais appartenant à des milieux défavorisés et fréquemment issus d'une immigration récente, pour des études longues et difficiles.

En dialoguant avec les proviseurs et les enseignants des lycées situés en zone d'éducation prioritaire, Sciences Po a identifié quatre handicaps majeurs vécus comme autant d'obstacles qui expliquent ce verrou social :

- **le manque de moyens financiers** : comment envisager des études longues à l'issue parfois incertaine quand la famille vit avec moins de 1000 euros par mois ?
- **l'absence d'une information spécialisée** donnée par un proche. Envoyer des brochures ne suffit pas.
- **Le biais social** lié à la nature même des épreuves de sélection.
- **Un phénomène d'autocensure** que résume la formule « Sciences Po, ce n'est pas pour moi ».

### Quelques chiffres clés :

- dès juillet 2006, sur 15 de la première promotion : 13 diplômés ;
- 33 lycées partenaires en 2005 ; 15 lycées candidats pour rejoindre le dispositif en 2006, ils étaient sept en 2001.
- 264 étudiants recrutés à Sciences Po en six ans, dont 75 en 2006 ;
- une fois à Sciences Po, des résultats académiques comparables aux étudiants entrés par d'autres procédures d'admission : 9 étudiants sur dix passent directement dans l'année supérieure ;
- une parfaite intégration sociale : vie associative, délégués de conférence... ;
- chaque année, entre 50 et 70% des admis sont des enfants de chômeurs, d'ouvriers ou d'employés, les  $\frac{3}{4}$  sont boursiers ;
- les  $\frac{2}{3}$  des admis ont au moins un parent né hors de France.

L'action « Convention Education prioritaire » vise à rétablir l'égalité des chances en luttant contre ces quatre obstacles à la fois.

## Les enjeux liés au CEP

---

- **Démocratisation de l'enseignement supérieur sélectif.** A l'heure où l'enseignement secondaire est de masse, la capacité du système éducatif à promouvoir la cohésion sociale et la vitalité des élites se mesure à la faculté de reconnaître tous les talents.
- **Diversification des profils et des parcours dans l'enseignement supérieur, mixité sociale.** Pour reconnaître les talents dans leur pluralité, des modalités de recrutement plus intelligentes parce que plus diverses sont mises en place. Elles associent les enseignants du second degré auxquels est déléguée la première sélection ; ils renouent ainsi avec le rôle décisif des instituteurs de la III<sup>ème</sup> République dans la mobilité sociale.
- **Les études comme vecteur de promotion sociale.** les étudiants reçus à Sciences Po retournent dans leur lycée d'origine et donnent l'exemple immédiat et concret d'une réussite par les études. Dans des établissements où il était devenu rationnel de traiter celui qui travaille de « bouffon », parce que le taux de chômage du secteur est trois ou quatre fois supérieur à la moyenne nationale, la logique est inversée.
- **L'intégration.** Les lycéens des établissements conventionnés cumulent souvent les handicaps sociaux et culturels. Il n'est pas rare que les parents parlent très mal le français qui n'est pas la langue en usage à la maison. C'est dire si les voies de l'intégration scolaire sont peu connues et parfois très peu encouragées. La rue est la concurrente directe de l'école. Les conventions redonnent de la visibilité à l'institution scolaire et suscitent une dynamique de travail dans les lycées.

## Ce que ne sont pas les CEP

---

- **De la discrimination positive.** Il n'y a aucun quota. Les étudiants sont recrutés sur les seuls critères de leurs mérites et de leurs talents. La discrimination positive, c'est appliquer des critères différents à des situations identiques. On va par exemple admettre à l'université un noir, un latino ou un asiatique parce qu'il est noir, latino ou asiatique, bien qu'il ait obtenu des résultats différents à une épreuve de sélection identique. Ce n'est en aucun cas ce que Sciences Po a mis en œuvre.
- **Une sélection au rabais.** Avec un taux de sélection de 16,5%, la procédure « Conventions Education prioritaire » connaît une sélectivité comprise entre celle de l'admission sur dossier mention Très Bien (22%) et celle de l'examen écrit de septembre (11,5%). Les lycéens passent l'admissibilité dans leur lycée d'origine. Ils défendent durant trente minutes une revue de presse composée pendant six semaines sur un thème de leur choix devant une commission présidée par le chef d'établissement. S'il réussissent, ils doivent encore obtenir le bac dès le premier groupe d'épreuves pour passer l'oral d'admission à Sciences Po. Celui-ci dure trente à quarante minutes. Le jury est composé de membres de la direction de Sciences Po, de Professeurs d'Universités, de membres des grands corps de l'Etat et de cadres dirigeants d'entreprises internationales (L'Oréal, Schlumberger, Accor...). La décision du jury se fonde également sur les résultats scolaires du candidat, de la seconde jusqu'au bac. La procédure de sélection est au moins aussi difficile et rigoureuse que les traditionnels examens écrits en 1<sup>er</sup> cycle. Mais elle est différente.
- **Un cadeau.** Ne sont sélectionnés que les meilleurs élèves. Une fois admis à Sciences Po, les étudiants suivent les mêmes cours que les autres et passent les examens dans les mêmes conditions d'anonymat. Comme tous, ils doivent continuer à faire leurs preuves dans le travail et dans l'effort.
- **Un alibi, une forme de bonne conscience, un coup de pub.** Quand on mobilise en interne une équipe de plusieurs personnes, quand, depuis trois ans, on fait des visites répétées sur le terrain, quand on reçoit à Sciences Po chaque année quelque 600 lycéens pour qu'ils se posent concrètement la question de leur orientation et se familiarisent avec ce qui leur paraissait étranger et inaccessible, quand on a le soutien et la

participation des proviseurs et des équipes enseignantes, quand on s'engage à maintenir cette nouvelle forme de recrutement sur au moins 10 ans, on ne peut parler d'alibi ou de bonne conscience Si l'action a été l'objet d'un débat national c'est bien parce qu'elle met en lumière un débat majeur actuel.

- **De la charité.** Les étudiants admis apportent à Sciences Po au moins autant que Sciences Po leur apporte. Leur engagement dans l'institution (un tiers d'entre eux ont été élus délégués de conférence) et dans les associations témoignent de leur dynamisme et de la confiance qu'ils ont su susciter. Les cadres des entreprises qui ont déjà pu les recruter en stage apprécient vivement des « profils particulièrement équilibrés associant une formation universitaire d'excellence, un sens du concret et une riche créativité ».

## ***Les effets concrets des CEP***

---

- **Réhabilitation du travail et de l'effort.** Le dispositif des conventions s'adresse potentiellement à tous les élèves d'un établissement, les très bons mais aussi les plus moyens et ceux qui sont pratiquement en rupture de scolarité. Les séances d'information et de sensibilisation faites par les enseignants et des étudiants de Sciences Po commencent dès la seconde. En première et en terminale, tous les lycéens qui le souhaitent, sans pré-sélection d'aucune sorte, peuvent se rendre à Sciences Po au cours d'une journée. Ils assistent alors à des cours, rencontrent des étudiants de l'Institut et achèvent leur visite par une table ronde d'environ 1H30 avec des professionnels de tous les secteurs d'activité (cadres d'entreprise, journalistes, magistrats, membres des grands corps de l'Etat) qui rendent leur métier compréhensible. Sciences Po qui paraissait comme appartenant à un monde lointain, étranger voire hostile devient plus familier. Un jeune Sénégalais alors en filière STT raconte : « Désormais, j'écoutais en cours et je réfrénais mon agressivité(...). Nous fûmes conviés à Sciences Po pour une réunion d'information. Nous avons fait auparavant une visite des locaux. Qui l'eût cru ? Moi foulant le sol de l'un des plus prestigieux établissements de France ! Pas mes professeurs de primaire ni de collège en tout cas. (...) Voilà le bilan en fin d'année, pour moi qui avais commencé par haïr les études et qui étais toujours prêt pour un mauvais coup. Je me retrouvais avec deux options pour la rentrée prochaine : soit Sciences Po, soit une prépa HEC ».

Des enseignants ont pu témoigner de la dynamique de travail suscitée par les conventions au sein même des établissements scolaires. La perspective de la sélection a conduit des élèves absentéistes à retrouver le chemin de l'Ecole et *in fine* leur a permis de sauver leur baccalauréat. Des lycéens d'un niveau correct, sous l'effet de l'émulation, redoublent d'efforts et obtiennent des mentions qu'ils jugeaient auparavant hors de leur portée. Lors des deux premières années de sélection, les jurys de Sciences Po n'avaient pu admettre aucun étudiant titulaire d'une mention Très Bien au baccalauréat. Ils sont quatre dans ce cas en 2003 pour 37 reçus, cinq en 2004 et en 2005, respectivement pour 45 et 57 reçus.

- **Les conventions rendent concrets des modèles de réussite qui passent par les études** dans des environnements où ils étaient devenus trop rares pour rester crédibles. Chaque année les étudiants admis à Sciences Po reviennent dans leur lycée d'origine et témoignent de leur parcours. Ils contribuent ainsi à réduire le phénomène d'autocensure résumé par la formule « *Sciences Po, ce n'est pas pour moi* ». L'analyse des résultats de la procédure d'admission permet de constater la **réduction du phénomène d'autocensure à plusieurs niveaux** :

- ✓ **Pour les couches sociales les plus défavorisées** : les enfants de chômeurs, d'employés et d'ouvriers représentent chaque année entre 50 et 70% des admis. Le taux de CSP défavorisées parmi les admis est comparable à celui enregistré dans les lycées généraux et techniques ayant les plus fort taux de CSP défavorisées en France (de 50 à 79%). Il est de très loin supérieur à celui connu dans le premier cycle de l'Université (29%).

- ✓ **Pour les populations masculines.** La difficulté à motiver les lycéens pour les études, plus que les lycéennes, dans les établissements difficiles, est connue. Le sport dans le meilleur des cas, parfois des petits boulots, très souvent la rue sont les concurrents les plus directs de l'institution scolaire. Lors des deux premières années de mise en œuvre des conventions, les jeunes filles étaient à l'avant-garde du dispositif et ont représenté environ 70% des candidats comme des admis. Chaque année, les filles représentent entre la moitié et les deux tiers des candidats et des admis.
- ✓ **Pour les étudiants issus de l'immigration.** Les enfants ayant au moins un parent né hors de France représentaient les 3/5<sup>ème</sup> des admis en 2002. Ils constituent les deux tiers en 2003 comme en 2004, 2005 et 2006.

- **Des effets très bénéfiques dans les lycées.** Les proviseurs et les enseignants estiment que les « *conventions ont suscité une dynamique de travail* » dans leur établissement et ont notamment permis d'améliorer les résultats au baccalauréat. De nombreuses candidatures spontanées parviennent régulièrement à Sciences Po. Des équipes pédagogiques défendent leur candidature en affirmant que l'entrée dans le dispositif permettrait à leur établissement de « *virer du bon côté* » à un moment où le moral du lycée et son avenir paraîtraient particulièrement précaires. Marc VIGIE, IA-IPR de l'**Académie de Versailles** conclut en janvier 2004 une note sur l'évaluation du dispositif dans cette Académie. « *Ce premier bilan est donc très favorable. Les dividendes pédagogiques, psychologiques et sociaux, sont des plus appréciables. La satisfaction d'avoir contribué à l'intégration de certains de leurs élèves à Sciences Po alors même que beaucoup en ignoraient jusqu'à l'existence, et cela dans le respect des principes de la méritocratie républicaine, est évidemment pour les établissements une magnifique récompense des efforts consentis.* » (Cf document joint *Conventions Education prioritaire Académie de Versailles-Sciences Po*). L'exemplarité et la dynamique de travail ainsi suscitées ont conduit le **Rectorat de Créteil** à diffuser un document de six pages comportant essentiellement des témoignages d'étudiants ayant participé aux procédures de sélection.

***Quels sont les Etablissements éligibles pour signer une convention avec Sciences Po ?***

**Tout lycée situé sur le territoire national, qu'il soit public, privé sous contrat d'association avec l'Etat ou sans contrat d'association avec l'Etat, est susceptible de rejoindre le partenariat à condition de répondre à l'un au moins des critères objectifs suivants de la politique d'éducation prioritaire menée par l'Etat :**

**- être classé en Zone d'Education Prioritaire (ZEP), en Réseau d'Education Prioritaire (REP), en Zone sensible ou en Zone de prévention de la violence, au sein des dispositifs mis en œuvre par l'Etat,**

ou

- compter parmi les lycéens de l'établissement une part d'élèves de PCS (Professions Catégories Socio-professionnelles) dites « défavorisées »<sup>1</sup>, supérieure de 70 % au moins à la moyenne nationale

ou

**- compter une part de lycéens issus de collèges classés en ZEP, en REP, en Zone sensible ou en zone de prévention de la violence, au sein des dispositifs mis en œuvre par l'Etat, supérieure à 60%.**

- **Gagner la bataille de la modernité et de la laïcité.** En permettant à des jeunes qui en étaient exclus de fait de poursuivre des études supérieures sélectives, les conventions contribuent à l'émancipation culturelle et sociale de populations particulièrement vulnérables et menacées par toutes les formes du radicalisme. Plusieurs étudiants ont fait part de pressions exercées par certains membres de leur entourage qui visaient à les décourager de poursuivre leurs études à Sciences Po.
- **Des études ambitieuses en dépit de grandes difficultés.** Plusieurs cas témoignent à la fois du dévouement de certains jeunes gens et du défi qui consiste à poursuivre des études supérieures exigeantes alors que la famille vit dans des conditions d'une précarité extrême. Des exemples de ce type ne sont pas majoritaires mais sont suffisamment nombreux et alarmants pour ne plus paraître exceptionnels.
- **Une intégration réussie à Sciences Po.** Des signes encourageants de réussite sont donnés par la qualité de l'intégration de ces étudiants au sein de Sciences Po. Cette intégration se mesure à leur **engagement au sein de l'institution**, notamment au Bureau des élèves ou dans les diverses associations. Ainsi, aujourd'hui, le Secrétaire général de l'Association sportive de Sciences Po est un étudiant CEP. En 2002, neuf étudiants sur les trente-trois admis avaient été élus délégués de leur classe dès la rentrée. **En 2003-2004, chiffre record, ils sont vingt sur trente-sept à être élus délégués.** Ces résultats témoignent à la fois de leur investissement personnel et de la confiance que leur donnent leurs condisciples. **Répondant à un questionnaire qui leur était proposé en février 2003, les 33 étudiants CEP de première année ont répondu à l'unanimité se sentir « assez, bien ou très bien intégrés » à Sciences Po et sont même neuf sur dix à se déclarer « bien ou très bien intégrés ».** Les étudiants CEP de deuxième année se déclarent à l'unanimité bien ou très bien intégrés. A la question « *Vous sentez-vous différents des autres étudiants de Sciences Po ?* » les étudiants de première année répondent à 50% oui et à 50% non. Les étudiants de la première promotion avaient répondu dans les mêmes proportions « *oui* » et « *non* » un an auparavant. En deuxième année, ils répondent à l'unanimité « *non* ». Ces résultats montrent une excellente intégration dès le début du cursus, pleinement confirmée et amplifiée après seulement un an de scolarité.
- **Cette intégration est d'autre part renforcée par la réussite universitaire de ces étudiants.** Une fois à Sciences Po, ils obtiennent des résultats académiques comparables aux étudiants entrés par d'autres procédures d'admission : 9 étudiants sur dix passent directement dans l'année supérieure ; dès l'année universitaire 2003-2004, 5 des 37 admis en juillet 2003 s'étaient classés dans le premier décile de leur promotion à un ou plusieurs des trois modules à examen final. La première de la promotion en Histoire (sur 255 étudiants de première année), avec 18/20 en contrôle continu et 18/20 à l'examen final est une étudiante mosellane issue d'un lycée conventionné. Les résultats excellents se confirment d'année en année.

## ***Les cinq piliers de la réussite***

---

Voici, pour Sciences Po, les facteurs et moyens qui ont rendu possible le succès de cette expérience.

### **Les cinq piliers de la réussite**

**Premier pilier : des passerelles entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire.** Les étudiants de Sciences Po vont dans les lycées dans le cadre de projets collectifs évalués pour l'obtention du diplôme et organisent des actions communes avec les lycéens des établissements sensibles. Réciproquement, 600 lycéens se rendent chaque année à Sciences Po pour assister à des cours, rencontrer des étudiants et des professionnels de différents secteurs d'activité. Au delà des épreuves de sélection, l'intérêt pour tous les lycéens est de pouvoir se questionner concrètement sur leur orientation après le Bac et sur leur avenir professionnel. Des équipes d'analystes de Sciences Po vont également dans les lycées, et, en lien avec les équipes enseignantes qui le souhaitent, aident les élèves à travailler leur prise de parole en public devant caméra video. Les prestations orales sont ensuite analysées collectivement. Là aussi, l'enjeu dépasse l'entrée à Sciences Po et vise à rendre les étudiants plus confiants en eux-mêmes et mieux aptes à se projeter dans la vie sociale et professionnelle. **Ces passerelles se construisent par des actions pragmatiques respectueuses des initiatives locales.** Chaque lycée est libre d'articuler comme il l'entend les actions liées au dispositif CEP à son projet d'établissement. Les seuls cadres donnés concernent les échéances et les modalités des épreuves de sélection. Chaque année deux réunions bilan rassemblent à Sciences Po les équipes des lycées et les membres du comité d'évaluation composé notamment d'inspecteurs généraux de l'Education Nationale et de cadres dirigeants d'entreprise.

**Deuxième pilier : une sélection rigoureuse.** La sélection intervient le plus tard possible, au printemps de l'année de Terminale. La première phase, l'admissibilité, est déléguée au chef d'établissement et aux enseignants des lycées. Les enseignants retrouvent ainsi la mission des instituteurs de la Troisième République qui étaient amenés à repérer des personnalités et des potentiels chez des élèves qu'ils accompagnaient et proposaient pour des bourses d'études au lycée. Chaque candidat, dans le cadre des conventions, soutient une revue de presse réalisée en autonomie. Les résultats scolaires de la Seconde à la Terminale, examinés minutieusement, fondent également la décision du jury. Si le candidat admissible obtient le Bac dès le premier groupe d'épreuves, il est autorisé à se présenter à l'oral d'admission. Il s'agit alors d'un entretien de 30 à 40 minutes devant un jury composé de cinq personnalités (Professeurs des Universités, Hauts Fonctionnaires, cadres dirigeants d'entreprise, enseignants et membres de la direction de Sciences Po, personnalités invitées).

**Troisième pilier : l'intégration.** Les élèves admis dans le cadre des Conventions bénéficient, avec les autres étudiants admis en première année dès le mois de juillet, d'un stage d'intégration de trois semaines en septembre. Pendant les trois premiers mois de leur scolarité, ils peuvent également choisir d'avoir un tuteur qui leur servira de personne référente, le temps de passer le cap de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur.

**Quatrième pilier : le soutien matériel et financier.** Les élèves admis peuvent, sur critères sociaux et financiers, bénéficier d'une bourse de mérite du Ministère de l'Education Nationale, d'une place en chambre double à la cité internationale universitaire de Paris, d'une aide au logement et, la première année, d'une bourse de livres d'une valeur de 500 euros, également proposée à d'autres élèves boursiers de Sciences Po.

**Cinquième pilier : la réussite par l'exemple.** C'est le moment le plus important. Celui où les élèves admis à Sciences Po peuvent retourner dans leur lycée d'origine et témoigner de leur parcours de réussite par les études. C'est grâce à leur exemple que l'effet de levier s'opère dans les lycées.

## ***Les CEP ont conduit à une véritable prise de conscience***

---

L'enjeu de la mixité sociale et culturelle dans l'enseignement supérieur sélectif est suffisamment crucial pour que l'action pilote entreprise par Sciences Po ait provoqué un déchaînement médiatique à ses débuts. Cette réaction médiatique, parfois épidermique, est en tout cas le signe que **la question de l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur sélectif est incontestablement au centre des préoccupations de nombreux citoyens.**

**Après quatre ans de mise en œuvre, les signes de réussite sont très encourageants.** Pour autant, les réponses au problème soulevé sont diverses et toutes intéressantes

- **Le programme fait école dans les grandes écoles.** Plusieurs dizaines de grandes écoles et d'établissements d'enseignement supérieur ont annoncé qu'ils allaient mettre en place des dispositifs de tutorat et d'accompagnement des lycéens durant les trois années qui précèdent le baccalauréat. C'est ainsi le premier volet du dispositif « Conventions Education Prioritaire », repris par l'Essec en 2003, qui est maintenant adopté. Cinq ans après, c'est la reconnaissance par les établissements d'enseignement supérieur sélectif de leur part de responsabilité dans le phénomène de reproduction sociale des élites et de cloisonnement du système éducatif. Conscients des limites d'une action qui prévoit de n'épauler que 4 ou 5 lycéens sélectionnés dès la Seconde dans des établissements qui peuvent compter 1500 à 2000 élèves, d'autres établissements d'enseignement supérieur sélectif, comme l'Institut d'Etudes Politiques de Lille, ont décidé d'adopter l'intégralité du programme « Conventions Education Prioritaire ». Celui-ci présente l'originalité d'être ouvert à tous les élèves du lycée et ce, jusqu'à la fin de leur scolarité, au printemps de l'année de Terminale, moment de la procédure d'admissibilité. C'est en effet un enjeu fondamental du partenariat avec les lycées sensibles, qui avait été identifié dès 2001, que de susciter, dans le cadre des conventions avec Sciences Po, une dynamique de travail, non pas seulement pour une poignée d'élèves choisis dès l'âge de quinze ou seize ans, mais dans tout l'établissement.

- **Les entreprises s'engagent.** Il y a donc une vraie demande de leur part pour plus de mixité et de diversité dans leurs recrutements. Elles sont d'ailleurs souvent en avance sur l'enseignement supérieur. Elles y ont un intérêt économique mais le font parfois aussi en tant « qu'entreprise citoyenne » engagées pour quoi pas dans le développement durable (qui comporte des volets environnementaux mais aussi sociaux). Parmi les entreprises partenaires, on trouve **Accor, Areva, BNP Paribas, CDC IXIS Asset Management, Deloitte, EDF, Ernst & Young, France Télévisions, HSBC, l'Oréal, Schlumberger, SFR Cégétel, la SNCF, Self-Trade, Suez, Total, Unilever-France**, pour n'en citer que quelques-unes.

**Un développement continu.** Notre expérience a suscité une forte demande et s'étend désormais aux **Académies de Guadeloupe, de Lyon, Montpellier, Versailles, Créteil, Lille, Poitiers et Nancy-Metz. En partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lille dont le Conseil d'Administration a voté une résolution en ce sens le 15 janvier 2005, c'est toute la région Nord-pas-de-Calais** qui est potentiellement concernée. Beaucoup de lycées veulent nous rejoindre. C'est un formidable encouragement qui souligne l'importance de l'enjeu.

## ***Procédure d'admissibilité***

### **Principe :**

elle est conduite par les équipes pédagogiques des lycées.

### **Qualités attendues des candidats :**

curiosité intellectuelle, capacité d'adaptation, capacité de travail, investissement personnel / motivation, maîtrise de l'écrit.

### **Constitution d'un dossier de presse :**

Les étudiants constituent un dossier de presse sur le thème de leur choix. La période de référence (six semaines) est fixée par chaque lycée.

Les lycéens complètent ce dossier par une synthèse (jusqu'à deux pages dactylographiées) et une réflexion personnelle (jusqu'à trois pages dactylographiées).

### **Epreuve orale :**

Le lycéen défend son dossier et ses motivations face à un jury interne au lycée.

### **Sélection :**

Le jury du lycée sélectionne les candidats qu'il présente à Sciences Po et motive son avis. Les décisions d'admissibilité sont prises avant la fin du mois d'avril. Les dossiers d'admissibilité sont adressés à Sciences Po la première semaine du mois de mai.

## ***Procédure d'admission***

### **Principe :**

elle s'effectue à Sciences Po Paris, après les épreuves écrites du baccalauréat.

### **Dossier de candidature :**

adressé en deux exemplaires à Sciences Po, il comprend :

- le dossier de presse dans l'état où il a été présenté au jury d'admissibilité ;
- les bulletins de la seconde à la terminale ;
- une copie de bac blanc ;
- la fiche d'admissibilité rédigée par le jury de l'établissement sur le candidat ;
- La fiche comportant la question sur le parcours personnel du candidat et la question ouverte, dûment complétée ;
- les résultats du baccalauréat sont joints au dossier début juillet.

### **Epreuve d'admission :**

Elle a lieu début juillet à Sciences Po, après les résultats du premier groupe d'épreuves du baccalauréat. Elle consiste en un entretien oral de 30 à 40 minutes environ.

Si le dossier de presse peut donner lieu à un dialogue entre le candidat et le jury, la majeure partie de l'entretien concerne des questions de société et d'actualité ou encore le parcours du candidat. Il peut d'autre part être demandé à l'étudiant de réagir à un document d'accès rapide au cours de l'entretien. L'épreuve d'admission est un oral de réflexion et de personnalité, il ne vise pas à déstabiliser le candidat. Il doit lui permettre de mettre en valeur des qualités de réflexion, d'argumentation et de curiosité intellectuelle.